

Appui terrain « Innovation et management collaboratifs » : engager ses équipes, accélérer ses projets

L'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (l'Anap) lance un nouvel appui terrain dédié à l'innovation et au management collaboratifs. À la clé : un accompagnement sur mesure pour adopter de nouvelles techniques d'animation et de conduite de projet et impulser des dynamiques collaboratives dans son établissement.

Une réponse aux enjeux d'attractivité et de fidélisation

« Pour le secteur de la santé, l'innovation et le management collaboratifs représentent un levier d'engagement et d'attractivité majeur. Dans un environnement très normé, ces techniques permettent de bâtir des modèles managériaux plus horizontaux et offrent aux équipes des marges d'action supplémentaires. Tout cela pour renforcer l'engagement et accélérer l'innovation au sein des établissements » affirme Stéphane Pardoux, directeur général de l'Anap.

Cet appui terrain va permettre aux établissements d'autonomiser leurs équipes dans la résolution des problèmes du quotidien leur permettant ainsi de contribuer directement à l'amélioration de leur cadre de travail.

Immersion, idéation, prototypage et test : à l'issue de cet appui, les professionnels maîtriseront les différentes étapes de l'innovation en cycle court qu'ils pourront mettre au service du collectif et des projets de l'établissement.

Un accompagnement de terrain sur mesure

Cet appui terrain se déroule sur 6 mois et combine 3 modalités d'action :

- ▶ *Un kit méthodologique* en libre accès (outils, canevas, consignes...)
- ▶ *Les cordées* : 6 journées d'accompagnement collectif en présentiel et en région réunissant 4 à 6 établissements ;
- ▶ *Les rendez-vous digitaux* : des ateliers distanciels interactifs pour approfondir et échanger.

« Les appuis terrain de l'Anap, c'est un accompagnement sur mesure à travers notamment des sessions collectives animées par des experts » précise Valérie Reznikoff, experte innovation collaborative à l'Anap.

Une sélection des dossiers

Les établissements sanitaires et médico-sociaux – publics et privés – peuvent candidater dès à présent. Le nombre de places disponibles étant limité, seuls les dossiers les plus aboutis seront retenus. L'Anap sera attentive à l'engagement des équipes ainsi qu'au soutien de la direction à la démarche.

Pour faciliter la candidature, l'Anap met en ligne une foire aux questions (FAQ) et organise une séance de « Questions / réponses », en direct, le mardi 6 décembre 2022 à 13h.

▶ [Candidater, consulter la FAQ et s'inscrire à la séance](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse : Direction de la communication et de l'impact victoria.topenot@anap.fr 06 60 23 25 95